**MESSAGES TEXTE**

**(voir charte Batribox Collectivités pour consignes d’utilisation)**

MESSAGE TEXTE OBLIGATOIRE

*[Message B] – PRÉSENTATION DE L’ÉCO-ORGANISME*

Screlec-Batribox, éco-organisme à but non lucratif partenaire de « NOM DE LA COLLECTIVITÉ », propose 30 000 points de collecte de piles et batteries usagées partout en France.

Retrouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur [www.batribox.fr](http://www.batribox.fr)

MESSAGES TEXTE AU CHOIX

*[Message C1] – LES POINTS DE COLLECTE BATRIBOX*

**Où puis-je déposer mes piles et mes batteries usagées ?**

• Vous pouvez déposer vos piles et batteries usagées dans un point de collecte Batribox dans votre déchetterie, votre mairie, les magasins ou les écoles de votre commune, les entreprises...

Conseils d’usage

* Informez les citoyens sur les différentes catégories de points de collecte de votre territoire.
* Sur votre Guide de tri : listez les déchetteries de votre territoire ainsi que leur adresse, les coordonnées téléphoniques et horaires d’ouverture.
* Les illustrations sont optionnelles mais fortement conseillées. Vous pouvez les récupérer dans la valise des outils.

*[Message C2] – LE BON GESTE DE TRI*

**Quels types de piles et batteries puis-je déposer en point de collecte ?**

• Vous pouvez déposer tout type de piles, parmi elles : les piles bâtons (LR6/AA , LR03/AAA, LR14/C, LR20/D)…, les piles plates (4,5V, 9V…), les piles boutons (LR44, CR02032, PR41/312...), les piles de clôtures…

• Les batteries portables de tout type de technologies (NiMh, NiCd, Li-ion, plomb…) peuvent également être déposées : batteries d’ordinateurs et de téléphones portables, batteries d’appareils photos, batteries d’outillage électroportatif

(9 à 24 V), batteries de jouets électroniques…

Conseils d’usage

* Indiquez à vos citoyens quels types de piles et de batteries sont à déposer dans les points de collecte Batribox.
* Les illustrations sont optionnelles mais fortement conseillées. Vous pouvez les récupérer dans la valise des outils (*visuels « collecte conforme » et « collecte non conforme »*).

*[Message C3] – LE RECYCLAGE*

**Que deviennent mes piles et batteries usagées ?**

• Les piles et batteries déposées sont collectées par l’éco-organisme Screlec-Batribox puis regroupées, triées et traitées dans différents centres spécialisés en France. Les métaux récupérés lors du processus de recyclage sont réutilisés pour la fabrication de nouveaux objets.

• 73 % des composants des piles et batteries portables sont valorisés (source : ADEME).

Conseils d’usage

* Indiquez le rôle de Screlec-Batribox dans la collecte et le recyclage des piles et des batteries.
* Les illustrations sont optionnelles mais fortement conseillées. Vous pouvez les récupérer dans la valise des outils (*schéma de la filière recyclage des piles et batteries usagées*).